



Obligation de mettre une grille a une fenêtre donnant sur toiture

Par **Sandra34**, le **26/03/2013** à **11:01**

Bonjour,

Je découvre ce forum, qui, va être une véritable pépite pour moi.

Je suis copropriétaire d'un lot dans un immeuble, qui en comporte 8.

L'ancienne locataire d'une copro qui a son appartement en partie, au dessus du mien, avait pris l'habitude, de passer par la fenêtre de sa chambre et de mon monter sur ma toiture (toiture qui fait partie de la copropriété) d'y poser une échelle, pour monter sur la toiture de son appartement, pour aller "récupérer le chat"...

Ma partie de toiture, a vu des infiltrations, des tuiles cassées et la toiture principale au dessus de son appartement (qui fait dans les 150 m²), c'est affaissée. On est en train de voir, à ce sujet, si l'affaissement est naturel ou provoqué par les allées et venues sur le toit...

Le Syndic, ou moi, en tant que copropriétaire, avons-nous le droit, de demander à la copropriétaire du l'appartement qui donne sur ma partie de toiture (et donc, sur ma cours interne), d'installer une grille fixée au mur, pour éviter, que cela ne se reproduise ?... d'autant que, on a vu, les enfants (mineurs) de cette locataire, monter sur ma partie de toiture...

Si c'est possible, sur quel texte de loi je pourrais être en mesure de m'appuyer ?...

Je précise, que nous avons un courrier de la dite locataire, indiquant qu'elle est déjà monté sur les toitures à plusieurs reprises.

Par avance, merci de vos réponses et n'hésitez pas à me poser des questions, si ce que j'ai indiqué ne semble pas très clair.

Bien cordialement

Par **Sandra34**, le **03/04/2013** à **13:12**

Bonjour,

Je fais remonter mon sujet, merci de bien vouloir m'éclairer.

Par **youris**, le **03/04/2013** à **13:21**

bjr,

un occupant d'un immeuble n'a pas à monter sur un toit ne serait-ce que pour des raisons de sécurité.

le syndic doit faire un courrier au bailleur de la locataire pour lui indiquer cette interdiction.

il appartient à la locataire de prendre ses dispositions pour éviter que le chat ne monte sur le toit.

cdt

Par **Sandra34**, le **07/04/2013** à **19:12**

Bonsoir,

Merci pour la réponse, de cela, je m'en doutais, mais c'était surtout de savoir si on avait la possibilité de lui demander de mettre une grille à cette fenêtre, même si, le courrier de rappel, lui sera fait, mais après l'AGE que nous allons tenir et qui va soulever entre autre, ce soucis.

Bien cordialement